



LIBIN

ENTRE CIEL ET TERRE

ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

Le Collège,

Vu l'article 130 bis de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Attendu que la société Les Enrobés du Gerny doit procéder à la rénovation d'un pont à Transinne, Grand Route (N40), entre le n° 7 et le n° 5, du 5 février au 29 avril 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;

ARRÊTE :

Article 1 : L'autorisation à la société Les Enrobés du Gerny de procéder à la rénovation d'un pont à Transinne, Grand Route (N40), entre le n°7 et le n°5, du 5 février à 6h00 au 29 avril 2024 18h00.

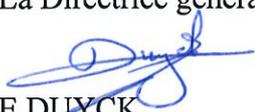
Article 2 : La circulation sera alternée par des feux tricolores (chantier de 5^e catégorie) et la vitesse sera limitée à 50km/h.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le demandeur, telle qu'elle est imposée par l'A.G.W du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 4 : La signalisation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

Article 5 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

La Directrice générale,


E.DUYCK

Par le Collège,



 La Bourgmestre,

Le 1^{er} Échevin,

Christian LAFFUOT

Commune de
6890 Libin
Rue du Commerce, 14
Tél. 061 26.08.10
Fax. 061 65.63.81
administration@libin.be